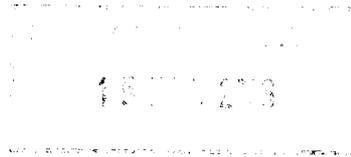




N° CP 42/100-06
Séance du 10 NOV. 2006



**SUBVENTION AU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL
POUR L'ACTION : « LA SEXUALITE ET SES RISQUES : ACTION DE
PREVENTION AUPRES DES JEUNES ».**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue au Mouvement Français pour le Planning Familial une subvention d'un montant de 2 000 €
- ❖ Précise que la dépense sera prélevée sur GO 21, Nature 6574, Enveloppe 7813, Fonction 41, Chapitre 65

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1.5..NOV..2006
Publication1.7..NOV.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions